STAGES : POUR S'INFORMER, DEBATTRE, CONSTRUIRE L'ACTION

Comment y participer ?

Chaque enseignant dispose d'un capital de 12 jours par an, pour congés de formation syndicale avec traitement intégral.

Ce droit n'est assorti que d'une seule contrainte : le dépôt auprès du chef d'établissement **d'une demande d'autorisation d'absence** (modèle ci-dessous), **un mois au moins avant la date prévue du stage.**

MODÈLE D'AUTORISATION D'ABSENCE

(A reproduire à la main, à déposer ou à envoyer dans votre établissement au moins 1 mois à l'avance)

Nom, Prénom-Grade et Fonction
Etablissement
Monsieur le Recteur de l'Académie de Versailles S/C de M :

Conformément aux dispositions : Si vous êtes titulaires : "de la loi n°84-16 du 11.01.84 (art.34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires dans le cas contraire de la loi n° 82-997 du 23.11.1982 relative aux agents non-titulaires de l'Etat, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé du __au__ pour participer à un stage de formation syndicale.
Ce stage se déroulera.....

Il est organisé par le Secrétariat Académique du Snes, sous l'égide de l'I.R.H.S.E.S organisme agréé, figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté publie au J.O du 5.293)

Signature

(1) : Nom et fonction du chef d'établissement cette demande devant parvenir par la voie hiérarchique (lorsque le stage dure plusieurs jours, ne marquer ici que les dates donnant lieu demande d'autorisation d'absence)

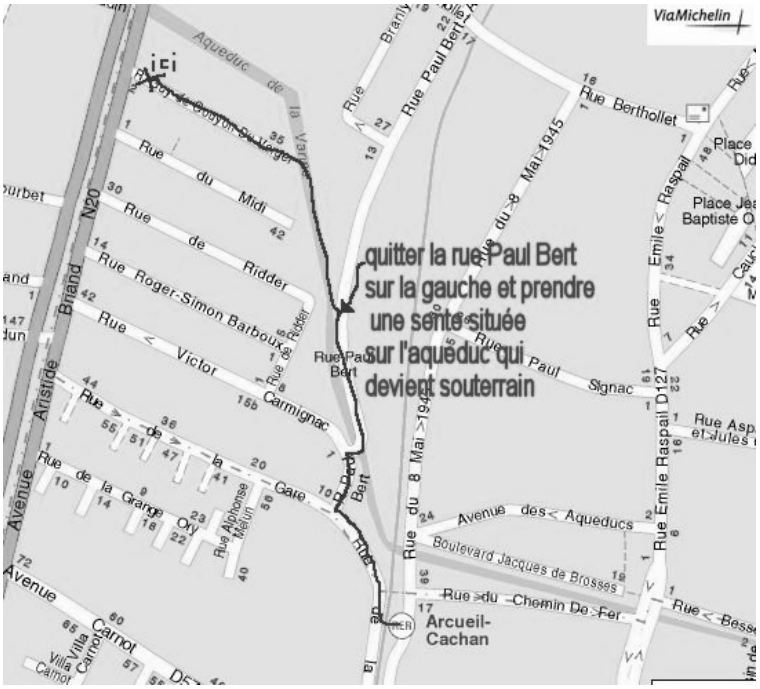

Stage Collège : Jeudi 15 avril
3, rue Guy de Gouyon du Verger
à Arceuil

Joindre la section académique :
Par téléphone : 08 11 11 03 84/85 (tarification locale)
À partir d'un portable : 01 41 24 80 56
Par fax: 01 41 24 80 62
Par mail: **s3ver@snes.edu**
Site : **www.versailles.snes.edu**
Adresse : 3, rue Guy de Gouyon du Verger 94 112 Arcueil cedex
(RERB—station Arcueil Cachan)

Adhérer au Snes!

Le Snes, fort de la confiance majoritaire des collègues et du nombre de ses élus, défend tous les personnels, avec le souci constant de l'équité pour tous. Cette activité n'est possible que grâce aux moyens financiers que seuls les syndiqués du SNES lui apportent.

Chacun comprendra donc que le Snes accorde une priorité à ses syndiqués en ce qui concerne l'information avant et après les commissions

Coupon réponse à retourner de préférence par mail à stages@versailles.snes.edu ou par courrier à l'adresse suivante à **SNES VERSAILLES 3 rue Guy de Gouyon du Verger - 94112 Arcueil Cedex.**
Vous pouvez aussi le télécharger sur le site www.versailles.snes.edu

Nom, Prénom : _____ Catégorie : _____

Établissement : _____ Ville : _____

Adresse personnelle : _____

Téléphone : /_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/ E-mail : _____

Participera au stage collège du jeudi 15 avril